

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

- ♦ **Projet de Règlement numéro 25-309 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.**

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 février 2026, le conseil a adopté le projet de Règlement numéro 25-309 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 mars 2026 à 18 h 30, à l'édifice municipal, situé au 341 de la rue de l'Église à Albanel;
3. Le présent règlement s'applique à tout bâtiment ou partie d'un bâtiment résidentiel, commercial, industriel et agricole de même qu'à leurs bâtiments et constructions accessoires, à l'exception de tout bâtiment à caractère exclusivement institutionnel, public ou d'un établissement visé à l'article 79 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ c S-4.2) sur l'ensemble du territoire de la municipalité;
4. Les objets du projet de règlement assujetti à la consultation publique sont :
 - a. l'établissement de mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;
 - b. l'établissement de normes visant à empêcher le déprérissement des bâtiments;
 - c. l'établissement de normes protégeant les bâtiments contre les intempéries et permettant de préserver l'intégrité de leur structure;
 - d. La procédure, de même que les critères applicables à l'application du règlement;
 - e. Les pénalités et recours en cas d'infraction au règlement.
5. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement et les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur seront expliqués et le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
6. Le projet de règlement peut être consulté aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville sis au 341, rue de l'Église, Albanel, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 11^È JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.

Daniel Painchaud, ing.
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Daniel Painchaud, ing., greffier-trésorier, résidant à Normandin, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, le onzième jour de février 2026, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 février 2026.

Directeur général et greffier-trésorier